

**COMMUNE
DE
MALBOSC**



- INFORMATIONS

MUNICIPALES -

N° 10

OCTOBRE 1979

PRESENTATION

Voici donc le n° 10 de notre publicatio. Vous allez pouvoir prendre connaissance des évènements qui se sont déroulés à la Mairie au cours de ces trois derniers mois.

Avec ce numéro, se termine l'abonnement pour l'année 1979. Aussi, les abonnés qui désirent continuer à recevoir ce bulletin en 1980, et les autres personnes qui voudraient s'abonner, voudront bien me retourner le bulletin d'abonnement qu'ils trouveront à la fin de ce numéro. Ils y joindront leur cotisation de 15 F, en établissant le chèque à mon nom, et ils expédieront le tout à l'adresse ci-dessous:

MANIFACIER Jean-Paul
15, Rue du 3 Février
68840 - PULVERSHEIM

Bonne lecture à tous.

Votre Adjoint: MANIFACIER Jean-Paul

SOMMAIRE

- Page : 1 - Présentation
- Sommaire
- Budget d'information municipale
- 2 - Le mot du Maire
- Réunion de la commission du budget (1er septembre)
- 3 - Réunion du conseil (8 Septembre)
- 4 - Réunion du conseil (suite)
- Réunion du conseil (11 Octobre)
- Bulletin d'abonnement

COMPTES D'information municipales"

Au cours de l'année 1979 le bulletin à été financé de la façon suivante:

Suite à l'expédition du dernier bulletin en 1978, le solde en caisse était de: 235,50 F.

1 - <u>Recettes:</u>		
- Solde de 1978		235,50
- 20 abonnements à 15,00 F		300,00
- 5 abonnements à 20,00 F		100,00
- 6 abonnements pour 100,00 F		100,00
- 1 abonnement à 25,00 F		25,00
<u>32</u>	Total	<u>760,50</u>
2 - <u>Dépenses:</u>		
- Papier et fournitures		437,20
- Frais de P. T. T		218,80
	Total	<u>656,00</u>

- 3 - Reste en caisse: 104,50 F
Le prix de l'abonnement restera de 15,00 F pour 1980.

Pour la commission information:

MANIFACIER Jean-Paul

Chers administrés.

Rien de bien passionnant dans ce trimestre écoulé depuis le précédent bulletin.

Je vous disais la dernière fois que le ramassage des ordures ménagères se mettait en place et que c'est à l'usage que nous verrions les modifications qu'il importait d'y apporter.

Une première constatation s'impose: pour la plus grande part des points de stockage, les gens sont conscients et les ordures sont contenues dans des sacs fermés et disposés à l'intérieur des grilles; Un seul est franchement "déguelasse": celui du chef-lieu, où les gens qui y viennent jettent les ordures en vrac derrière les grilles à l'ancien emplacement. Le conseil va étudier les mesures à prendre pour faire disparaître cet état de choses, et après, la gendarmerie, qui est habilitée à le faire, sévira sévèrement lorsqu'elle en aura l'ordre. Je pense que les habitants de la commune auront assez de bon sens pour que ce ne soit pas eux les verbalisés. En effet il n'y a pas mal d'habitants des communes voisines qui se servent de nos dépôts. La mairie va se procurer des sacs plastiques qui seront vendus, à ceux qui en feront la demande, au meilleur prix. Il est important en effet d'utiliser ces là, car le papier lorsqu'il séjourne trop longtemps, et sous la pluie, ne résiste pas. Surtout que les ordures, n'étant débarassées que chaque mois en période non estivale, cela en fait un bon tas. Si cette consigne n'est pas respectée, nous nous verrons dans l'obligation de faire un ramassage plus fréquent, et donc de demander une taxe plus élevée.

D'autre part il est formellement interdit de déposer des décharges de construction, ainsi que des sommiers, chaises, fauteuils, etc... les objets métalliques, tel que vieux fourneaux, poêles, frigos, machines électro-ménagères doivent être portés directement à l'usine de GROSPIERRES qui en opère l'élimination.

Perlons si vous le voulez bien un peu d'autre chose. Nos jeunes ont entrepris d'aménager l'ancien préau de l'école pour en faire une salle. C'est un très gros travail et leur initiative a un grand mérite. Cela dément l'idée que la jeunesse d'aujourd'hui ne "vaut rien". Quelques grincheux en resteront babas. Personnellement je suis heureux de les voir à l'oeuvre et je les félicite. Il va s'en dire que si d'autres bénévoles veulent leur donner la main ils seront les bienvenus, même s'ils ont la barbe grise. Nous aurons ainsi une belle salle où il fera bon se retrouver, jeunes ou vieux, ou les deux ensembles.

Votre Maire:

GARIDEL Noël

Réunion de la commission du budget (1er Sept)

La commission du budget s'est réunie le samedi 1er septembre 1979 à la Mairie de MALBOSC. Nous avons fait un tour d'horizon sur la situation financière de la commune.

1 - Compte Administratif 1978:

Malgré que les fournisseurs n'envoient bien souvent leur facture qu'en un seul exemplaire, il nous semble nécessaire que la Mairie puisse garder un double de toutes les factures réglées durant l'année écoulée.

2 - Budget 1979:

Un relevé du budget supplémentaire est envoyé à chaque conseiller municipal, afin qu'ils puissent en prendre connaissance, et éventuellement en discuter autour d'eux, avant la réunion prévue pour le vote de celui-ci.

Pour la commission du budget: MANIFACIER Jean-Paul

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le samedi 8 Septembre à 16 h, sous la présidence du Maire et a désigné MANIFACIER Jean-Paul comme secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- Compte administratif 1978
- Budget supplémentaire 1979

1 - Compte administratif 1978:

Ce sont les dépenses et les recettes qui ont été réellement faites au cours de l'année 1978. Sur proposition de la commission du budget, le compte administratif, qui ne présente pas d'irrégularité, est voté à l'unanimité.

Il est réalisé de la façon suivante:

- Recettes	811.447,93
- Dépenses	558.819,90

Excédent	252.628,03
----------	------------

Ce excédent est à reporter sur le budget supplémentaire 1979.

2 - Budget supplémentaire 1979:

Ce budget a pour but de corriger les dépenses et les recettes prévues sur le budget primitif du mois de mars.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget sous sa forme suivante:

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Recettes:

- Location des gîtes	1.000,00
- Participation du fond scolaire	70,00
- Taxe sur les droits de mutation	2.161,00
- Excédent du budget 1978	252.628,03

Total des recettes	255.859,03
--------------------	------------

1 - Dépenses:

- Fournitures scolaires	300,00
- Frais de personnel	8.000,00
- Entretien des batiments communaux	10.000,00
- Entretien des chemins	219.870,00
- Ramassage des ordures	4.681,57
- Frais de transprt	500,00
- Entretien matériel de transport	1.000,00
- Acquisition de petit matériel	4.000,00
- Electricité	1.000,00
- Frais de P.et T.	1.000,00
- Indemnité Maires et Adjointes	2.000,00
- Dépenses imprévues	13,69
- Prélèvement pour section d'investissement	3.493,87

Total des dépenses	255.859,03
--------------------	------------

Quelques explications:

Dans les dépenses ci-dessus les achats suivants sont prévus:

- Installation des "cages" à ordures
- Matériel nécessaire à l'aménagement du préau de l'école pour en faire une salle communale (1ere tranche)

- Couvertures pour les lits des gîtes
- Compteurs de taxes pour les postes d'abonnement public
- Taxe de raccordement du téléphone de la Mairie

Par contre les 219.870 F prévus au chapitre chemins, sont placés là pour faire une réserve d'argent et non pour être dépenser.

II - SECTION INVESTISSEMENT

Dans la section investissement nous avons prévu les achats suivants:
- Des chaises pour la salle communale
- Une photocopieuse qui pourra servir aussi bien à la Mairie qu'au habitants de la commune.

De plus: En effectuant les comptes de la commune avec le percepteur, on s'est aperçu, que pour certains travaux déjà réalisés, la somme votée n'avait pas été dépensée en totalité:

1-A la voirie: Nous avons donc décidé de remettre en état et d'améliorer la route de GURGÈS, par des travaux de terrassement:

- élargissement
- aménagement d'un terre-plein à l'entrée du village

2-Au gîtes: Nous avons décidé de refaire le W-C du gîte de l'école (logement du bas).

D'autre part nous avons mis à l'étude la possibilité du branchement en eau de LA LOUBATIERE et de L'HABITARELLE par le réseau de la commune de BANNE.

Le secrétaire de séance:

MANIFACIER Jean-Paul

REUNION DU CONSEIL (11 Octobre)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 Octobre 1979 à 17 h sous la présidence du Maire.

Absents: MEYNADIER Adrien, GARIDEL Maurice

Excusé: MANIFACIER Jean-Paul

Ordre du jour:

- Désignation de 2 délégués auprès du S.I.C.O.M
- Remise en état des décharges sauvages

1 - S.I.C.O.M:

Messieurs GARIDEL Noël et LUCHE Pierre sont désignés comme délégués auprès du S.I.C.O.M (Syndicat intercommunal pour la collecte des ordures ménagères).

2- Décharges sauvages:

Suite à la lettre de la D.D.A du 4-10-79, ayant pour objet la remise en état des décharges sauvages, et après examen de la situation, il s'avère que sur la commune deux points principaux sont concernés: Dépôt du chef-lieu et Mourèdes.

1- Chef-lieu: Le Maire propose l'utilisation d'une pelle mécanique pour la remise en état de l'emplacement. Après délibération le Conseil Municipal donne accord au Maire pour faire effectuer ce travail.

2- Mourèdes: Le remblayage du dépôt est prévu.

3- Cabine téléphonique: (Suite à la lettre des P.et T)

Le conseil Municipal donne son accord à la proposition du Maire concernant l'emplacement de la future cabine sur la place du chef-lieu.

Le secrétaire de séance:

THEURET René

BULLETIN D'ABONNEMENT (Année 1980)

NOM: _____ Prénom: _____

N°: _____ Rue: _____

Code postal: _____ Localité: _____

Désire m'abonner à "Information municipale" pour l'année 1980.

Ci-joint ma cotisation de 15 F

Remarques éventuelles: _____